

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 18/12/2024 - 61105 - 2000 B 04982 - 399 467 927 - COHERIS

Comptes sociaux

1.1 Bilan et compte de résultat

ACTIF – en milliers d’euros

Note			31/12/2023	31/12/2022	
	Brut	Amort Provis.	Net	Net	
	Immobilisations incorporelles				
	• Frais de recherche et développement	42 001	38 238	3 763	3 391
	• Concessions, brevets, licences, marques	686	686	0	0
	• Fonds commercial	8 356	3 060	5 296	5 296
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes sur incorporelles				
	Immobilisations corporelles	1 433	1 061	372	372
	Participations				
	Autres immobilisations financières	223		223	194
1.2.3.1	TOTAL IMMOBILISE	52 699	43 045	9 654	9 253
	Stock produits finis	1		1	1
	Avances et acomptes versés sur commande	0		0	3
	Créances clients et comptes rattachés	4 106	92	4 014	3 638
	Autres créances	17 931		17 931	15 489
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	214	26	188	513
	Charges constatées d'avance	119		120	119
1.2.3.2	TOTAL ACTIF CIRCULANT	22 371	118	22 254	19 763
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	TOTAL ACTIF	75 070	43 163	31 908	29 016

PASSIF– en milliers d’euros

Note		31/12/2023	31/12/2022
1.2.4.1	Capital	2 274	2 274
	Prime d’émission, de fusion et d’apport	11 651	11 651
	Réserve légale	227	227
	Autres réserves	425	425
	Report à nouveau	(879)	(3 053)
	Résultat de l’exercice	2 886	2 174
	I SITUATION NETTE TOTALE	16 585	13 699
	II AUTRES FONDS PROPRES		
1.2.4.2	Provisions pour risques et charges	0	100
	III PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	100
1.2.4.3	DETTES FINANCIERES		
	• Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 524	2 019
	• Emprunts et dettes financières divers et associés	383	364
1.2.4.4	DETTES D'EXPLOITATION		
	• Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 493	1 551
	• Dettes fiscales et sociales	2 816	5 227
	• Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11	15
	DETTES DIVERSES		
	• Autres dettes	5 388	2 613
1.2.4.5	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	3 709	3 428
	IV DETTES	15 324	15 217
	TOTAL PASSIF	31 908	29 016

COMPTE DE RESULTAT – en milliers d’euros

Note	31/12/2023	31/12/2022
1.2.5.1 Ventes de marchandises		
Production vendue : services	14 619	13 836
CHIFFRE D’AFFAIRES NET	14 619	13 836
Production stockée		
Production immobilisée	2 231	2 123
Subvention d’exploitation	18	11
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	172	
Autres produits	1	1
TOTAL DES PRODUITS D’EXPLOITATION	17 041	15 971
Achats de marchandises	112	87
1.2.5.2 Autres achats et charges externes	6 068	5 402
Impôts, taxes et versements assimilés	203	140
1.2.5.3 Salaires et traitements	4 432	4 599
Charges sociales	1 979	1 887
Dotations d’exploitation :		
- Sur immobilisations : amortissements et provisions	1 966	2 274
- Sur actif circulant : dotation aux provisions		
- Pour risques et charges : dotation aux provisions		
Autres charges	67	72
TOTAL DES CHARGES D’EXPLOITATION	(14 827)	(14 461)
RESULTAT D’EXPLOITATION	2 214	1 510
1.2.5.4 BENEFICE ATTRIBUE OU PERTE SUPPORTEE		
Autres intérêts et produits assimilés	651	194
Reprises sur prov. et transferts de charges.		
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de placement.		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	651	194
Dotations financières sur amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	215	58
Autre charges financières		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	(215)	(58)
1.2.5.5 RESULTAT FINANCIER	436	136
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	2 650	1 646
Produits exceptionnels :		
- Rep. prov. et transfert de charges	380	440
- sur opérations de gestion	100	106
- sur opérations en capital		
Autres produits exceptionnels		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	480	546
Charges exceptionnelles :		
- sur opérations de gestion	220	331
- sur opérations en capital	172	148
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(392)	(479)
1.2.5.6 RESULTAT EXCEPTIONNEL	88	67
1.2.5.7 Participation des salariés	264	81
Impôts sur les bénéfices	412	542
BENEFICE OU PERTE	2 886	2 174

1.2 Annexe aux comptes sociaux

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels. Elle comporte des éléments complémentaires au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère significatif ne sont pas mentionnés.

Sauf indication contraire, tous les tableaux sont en milliers d'euros.

Durée de l'exercice 2023 et de l'exercice précédent : 12 mois.

Total du bilan avant répartition du résultat : 31 908 milliers d'euros.

Résultat (gain) : 2 886 milliers d'euros.

1.2.1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux dispositions du Règlement de l'Autorité des Normes comptables n°2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

1.2.1.1 Principes

Les principes suivants ont notamment été appliqués :

- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- continuité de l'exploitation,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.1.2 Règles et méthodes comptables

Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement :

- les frais de recherche et développement : ils sont évalués au coût de production sur la base des temps passés par les développeurs à l'exclusion du temps de supervision.

Les heures produites sont valorisées à partir des salaires, augmentés des charges sociales par application d'un coefficient de charges.

Ils sont amortis sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.

- des licences intégrées dans les logiciels produits par Coheris. Elles sont évaluées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.

- des fonds de commerce constitués de clientèle, de contrats d'exploitation et de droit au bail. Ces éléments sont revus tous les ans pour s'assurer qu'aucune dépréciation ne doit être constatée (cf. Test de dépréciation).

Immobilisations corporelles

Il s'agit des matériels informatiques et téléphoniques utilisés par la société ainsi que du mobilier et du matériel de bureau comptabilisés à leur coût historique.

Les durées et les modes d'amortissement sont les suivants :

Logiciels	1 à 3 ans linéaire
Installations	5 ans linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans linéaire
Mobilier de bureau	2 à 7 ans linéaire

Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire de la participation, déterminée d'après plusieurs critères (capitaux propres, plus-values latentes, rentabilité, perspectives, ...) est inférieure à la valeur comptable.

Lors de chaque arrêté, les indices d'éventuelles pertes de valeur des actifs concernés sont examinés. Si des changements significatifs défavorables apparaissent et au minimum une fois par an, un test de valorisation est effectué et un amortissement exceptionnel est comptabilisé en cas de perte de valeur (cf. Test de dépréciation).

La société a décidé, conformément aux règles applicables sur les actifs, d'activer les frais d'acquisitions sur titres et de les amortir sur une durée de 5 ans au moyen d'un amortissement dérogatoire.

Test de dépréciation

L'ensemble des départements R&D, avant-vente, commerce, intégration et expertise étant communs et uniques à tous les produits, la valeur d'usage des actifs incorporels et notamment des fonds de commerce figurant au bilan est estimée de manière globale dans le cadre d'un test de dépréciation unique portant sur l'actif économique de Coheris.

Le test de valorisation est mis en œuvre selon la méthode de l'actualisation des cash flows futurs (DCF) dont les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- élaboration d'un Business Plan à 5 ans qui repose sur le budget 2024 et une projection sur les 4 années suivantes,
- taux de croissance à l'infini à 1% au-delà,
- taux d'actualisation indexé sur le taux sans risque OAT à 10 ans, la prime de risque du secteur, la prime de risque société et le Béta de la société au 31/12/2023, le taux d'actualisation retenu est de 12,2 % (le taux d'actualisation retenu au 31/12/2022 était de 10,99 %).

Le Business Plan intègre :

- les impacts du changement de modèle de vente des licences (mode licences perpétuelles en licences annuelles / abonnement) sur les gammes CRM Suite et Nomad/Merch. Le taux de croissance moyen des revenus est de 5 % sur la période du Business Plan,
- les coûts liés à la structure nécessaire à la poursuite du développement, de l'innovation et du maintien des logiciels,
- le Crédit Impôt Recherche sur la base d'une valeur de 651 K€ correspondant à une hypothèse de durcissement des critères d'éligibilité des projets de R&D à ce dispositif fiscal,
- un IS normatif à 25 % dans la valeur terminale.

La valeur d'utilité déterminée à partir de ces hypothèses ne fait pas ressortir de valeur des actifs inférieure à celle inscrite dans les comptes sociaux au 31/12/2023.

Des tests de sensibilité ont été réalisés à +/- 0,5% sur le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini.

Dans ces conditions, aucune dépréciation n'est à constater au 31 décembre 2023.

Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque des risques prévisibles de non-recouvrement apparaissent.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition. A la clôture de chaque exercice, elles sont évaluées sur la base du cours du dernier jour de cotation de l'exercice et le cas échéant, une provision pour dépréciation peut être constatée.

Provisions pour risques et charges

Les risques et charges probables identifiés à la clôture de l'exercice, principalement les litiges, font l'objet de provisions. Leur évaluation repose sur la meilleure estimation de la société.

Chiffre d'affaires et produits constatés d'avance

L'activité d'édition de logiciels faisant généralement l'objet de contrats distincts de licence, de maintenance et de services associés, les droits d'utilisation (licences revendues ou licences de produits Coheris) sont comptabilisés dès leur livraison.

Le chiffre d'affaires lié à la mise à disposition de nos licences en mode abonnement (hébergées ou non hébergées) est généralement reconnu linéairement sur la durée du contrat.

Les prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait sont enregistrées selon la méthode à l'avancement. L'avancement est mesuré au prorata des coûts dépensés rapportés aux coûts à terminaison des contrats ; en conséquence, lorsque l'avancement est supérieur au montant des factures émises, une facture à établir est comptabilisée ; a contrario, lorsque les factures émises sont d'un montant supérieur au stade d'avancement, un produit constaté d'avance est enregistré.

Dans le cas exceptionnel où les services associés seraient considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel (modifications essentielles des caractéristiques techniques et/ou fonctionnelles intrinsèques du produit), le projet serait considéré dans son ensemble et serait comptabilisé suivant la méthode à l'avancement.

Dans le cadre de son activité, Coheris a conclu une convention avec Chapsvision en date du 06/01/2020 de mise à disposition de personnel ainsi qu'une convention en date du 01/07/2020 de mise à disposition des locaux.

Coheris a refacturé aux différentes sociétés du groupe ChapsVision des frais correspondants à la mise à disposition de personnel et à la mise à disposition des locaux.

Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite sont mentionnées en engagements hors bilan. Elles sont calculées selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté.

Les principales hypothèses qui ont été retenues sont les suivantes :

- calcul des droits selon la convention collective Syntec,
- âge de départ à la retraite 65 ans,
- taux de charges sociales : 48 %
- table de mortalité : INSEE F 2019-2021
- taux de sortie variable selon l'âge,
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 5% jusqu'à 40 ans, 2% au-delà,
- taux d'actualisation de 3,17%.

Crédit d'impôt recherche (CIR)

Les travaux de recherche et développement mis en œuvre dans le cadre de la conception des produits peuvent être éligibles au Crédit Impôt Recherche. Chaque année, une étude est menée sur l'ensemble des travaux réalisés pour identifier ceux qui sont éligibles au dispositif. Ce travail de recensement est mis en œuvre avec l'appui d'un cabinet externe spécialisé. Ce montant est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne Impôt sur les bénéfices.

1.2.2 Événements significatifs de l'exercice et post exercice

1.2.2.1 Événements de l'exercice 2023

En 2023, COHERIS signe une troisième année consécutive de croissance et enregistre un chiffre d'affaires business¹ de 13,4 M€, en hausse de +5,5% par rapport à 2022.

Sur la période, COHERIS affiche une nouvelle forte progression de +30,3% des ventes d'abonnements (annual licences) à 6,1 M€. Ces ventes représentent désormais 45% du chiffre d'affaires total, contre 36 % en 2022, soit un gain de 9 points supplémentaires entre les deux exercices.

Traduisant la transition en cours vers une distribution de ses logiciels en mode abonnement, la part des revenus liés aux licences perpétuelles et à la maintenance associée diminue pour ne plus représenter que 24% du chiffre d'affaires total (29% en 2022).

¹ Le chiffre d'affaires business s'entend hors refacturations intragroupe

Les revenus relatifs aux prestations de services s'établissent à 4,1 M€, en baisse attendue de 5% par rapport à 2022 et représentent 31 % du chiffre d'affaires total.

Enfin, le stock de revenus récurrents en base annualisée (ARR²) s'établit à 10,2 M€ au 31 décembre 2023, en hausse de +6,5% par rapport au 31 décembre 2022.

Le 1er juillet 2023, Coheris a intégré l'Unité Économique et Sociale (UES) du groupe Chapsvision (maison mère). Au second semestre, un accord de participation groupe a également été mis en place au sein du groupe ChapsVision dont fait partie Coheris.

En décembre 2023, Coheris a cédé un fonds de commerce non stratégique, car non associé à son cœur de métier, le CRM. Lié à une solution, TCLog, fonctionnant sur des technologies anciennes (Cobol, CICS, VSAM, etc), cet actif est cédé à l'éditeur de logiciels Metrixware, qui dispose des compétences spécifiques pour maintenir les périmètres encore déployés chez les clients et proposer des améliorations futures. En 2023, le fonds de commerce a généré un chiffre d'affaires de 170 K€.

1.2.2.2 Événements postérieurs à l'exercice

Néant.

1.2.3 Notes sur le bilan actif

1.2.3.1 Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants.

Valeurs Brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
- Frais recherche et développement	39 770	2 231		42 001
- Concessions, brevets, etc.	686			686
- Fonds commercial	8 356			8 356
Immobilisations corporelles	1 326	107		1 433
Participations	0			0
Autres Immobilisations financières	194	29		223
TOTAL BRUT	50 332	2 367		52 699

Amortissements, provisions	A l'ouverture	Dotation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	40 125	1 859		41 984
Immobilisations corporelles	954	107		1 061
Immobilisations financières	0			0
TOTAL AMORTISSEMENTS	41 079	1 966		43 045

TOTAL VALEURS NETTES	9 253			9 654
-----------------------------	--------------	--	--	--------------

² ARR : Annual recurring revenues. Il s'agit du stock de revenus récurrents : indicateur financier analysé chez les éditeurs de logiciel permettant de suivre le niveau de chiffre d'affaires sécurisé d'une année sur l'autre.

Frais de recherche et de développement

Ces frais sont constitués des salaires et charges sur salaires imputés sur les logiciels développés par la société.

Les frais de recherche et développement sont liés aux investissements sur les produits des gammes :

- Coheris CRM (gamme de logiciels dans le domaine du CRM orientés service client et Marketing),
- Coheris Nomad (gamme de logiciels de gestion de forces de vente et merchandising),
- Coheris Liberty (gamme de logiciels de Business Intelligence)
- Coheris SPAD (gamme de logiciels de Datamining et Data Quality Management).

Concessions, brevets, licences, marques

Il s'agit des droits d'utilisation des licences utilisées par la société.

Fonds commercial :

Il est issu de la fusion des sociétés Coheris FDV, Coheris Harry et SPAD.

Le test de dépréciation réalisé n'a pas induit de risque sur la valeur d'inventaire de ce fonds commercial. (Cf. 1.2.1.2 § Tests de dépréciation).

Immobilisations corporelles

Il s'agit du mobilier, du matériel de bureau et des ordinateurs, du réseau et des aménagements.

Autres immobilisations financières

Il s'agit de dépôts de garantie relatifs aux locaux du siège de la société et des différents établissements.

1.2.3.2 Actif circulant

Créances clients

Clients et comptes rattachés, valeur nette : 4 014 K€.

L'échéancier des créances se présente comme suit :

	Total	Non échues	<2 mois	<12 mois	>12 mois
Créances clients brutes	3 095	2 365	396	288	46
Clients Doubteux	44				44
FAE	967	967			
Dépréciations	(92)				(92)
Créances clients nettes	4 014	3 332	396	288	0

Les provisions ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour dépréciation des comptes clients		92		92

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Le montant des factures à établir au 31/12/2023 s'élève à 967K€ qui se décompose à 960K€ pour des créances clients et à 6K€ pour des créances intragroupes.

Autres créances

Ce poste comprend :

	31/12/23	31/12/22
Personnel	22	9
État, IS et taxes sur le chiffre d'affaires	1 213	1 077
Fournisseurs débiteurs	133	79
Autres créances	16 563	14 323
TOTAL	17 931	15 488

La rubrique Etat IS intègre notamment la créance de Crédit Impôt Recherche 2022 et 2023, dont une partie est imputé sur l'IS due au titre de l'exercice 2022 et 2023 pour un total de 321K€. Le CIR non imputé sur l'IS pourra être remboursé à compter de l'exercice 2026.

Le montant du CIR sur l'exercice 2023 s'élève à 651K€.

Au cours du premier semestre 2021, il a été mis en place une convention de cash pooling avec ChapsVision. Le poste Autres créances augmente principalement sous l'effet du cash pooling (transfert de disponibilités à autres créances pour 14 705 K€).

Valeurs mobilières de placement

Néant.

Charges constatées d'avance

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

1.2.4 Notes sur le bilan passif

1.2.4.1 Capital social et prime d'émission de fusion et d'apport

Au 31 décembre 2023, le capital de la société s'élève à 2 274 230 € correspondant à 5 685 575 actions.

Le tableau suivant présente la variation en 2023 des capitaux propres de la société.

	A fin 2022	Augmentation	Diminution	A fin 2023
Capital	2 274			2 274
Prime d'émission, de fusion et d'apport	11 652			11 652
Réserve légale	227			227
Autres réserves	425			425
Report à nouveau	(3 053)	2 174		(879)
Résultat	2 174	2 886	(2 174)	2 886
Capitaux propres	13 699	5 060	(2 174)	16 585

1.2.4.2 Provisions pour risques et charges

	A l'ouverture	Variation de périmètre	Dotation	Reprise		A la clôture
				Avec utilisation	Sans utilisation	
Provisions pour charges	0					0
Provision pour litiges	100				100	0
Total	100				100	0

La Cour de cassation a rendu sa décision concernant le dernier litige social en rejetant le pourvoi du demandeur. La société Coheris n'est donc pas condamnée et décide donc de reprendre la provision pour risques et charges provisionnée au cours de l'exercice 2021.

A la connaissance de la société, il n'y a plus aucun litige en cours au 31/12/2023.

1.2.4.3 Échéance des dettes

	Montant brut	A 1 an au +	+ 1 an – 5 ans	A + de 5 ans
Établissements de crédit	1 524	517	1 007	
Dettes financières diverses	383	383		
Fournisseurs	1 493	1 493		
Dettes fiscales et sociales	2 816	2 816		
Autres dettes	5 399	5 399		
TOTAL	11 615	10 608	1 007	

En décembre 2020, Coheris a souscrit un Prêt Garanti par l'Etat pour un montant de 2 M€. Au 31/12/2023, il reste 1 505K€ à rembourser.

Les dettes financières diverses comprennent des comptes bloqués de participation rémunérés au taux de 6%.

Les autres dettes se composent principalement du compte courant avec ChapsVision pour 4 998K€, liée aux refacturations des prestations rendues par ChapsVision auprès de sa filiale Coheris.

1.2.4.4 Charges à payer incluses dans les dettes d'exploitation

Fournisseurs (Factures non parvenues) : 703 K€ (710 K€ au 31/12/22)

Les dettes fiscales et sociales se décomposent comme suit :

	31/12/23	31/12/22
Congés payés et RTT	568	616
Organismes sociaux ⁽¹⁾	305	2 855
Charges à payer organismes sociaux	356	269
Provisions primes et commissions	103	378
Réserve de Participation / Intéressement ⁽²⁾	440	35
Autres dettes sociales	40	149
TVA	913	763
Impôts et taxes divers à payer	91	162
TOTAL	2 816	5 227

(1) La diminution de la dette des organismes sociaux est liée au remboursement de la dette URSSAF lié aux dispositions gouvernementales concernant le report des cotisations mises en place pendant la période de la Covid 19.

(2) Un accord de participation groupe a été mis en place sur l'exercice 2023.

1.2.4.5 Produits constatés d'avance

Cette rubrique contient notamment les factures émises d'avance en fin d'année 2023 dans le cadre de contrats maintenance 2023 pour 3 709 K€ (cf. 1.2.1.2 § Chiffre d'affaires et produits constatés d'avance).

1.2.5 Notes sur le compte de résultat

1.2.5.1 Ventilation du Chiffre d'affaires :

Le compte de résultat distingue :

	31/12/23	31/12/22
Licences internes	7 000	4 734
Maintenance	2 362	3 625
Services associés	3 890	4 343
Refacturations diverses ⁽¹⁾	1 367	1 134
TOTAL	14 619	13 836

⁽¹⁾ Il s'agit des refacturations à la maison mère et aux sociétés du groupe ChapsVision.

La ventilation du chiffre d'affaires s'établit comme suit par pays d'origine de facturation :

	31/12/23	31/12/22
France	14 619	13 836
TOTAL	14 619	13 836

1.2.5.2 Autres achats et charges externes

Ce poste s'élève à 6 068 K€ (5 402 K€ en 2022) et comprend pour 4 040 K€ (3 613 K€ en 2022) d'achat de sous-traitance.

Les autres postes d'achats sont :

	31/12/23	31/12/22
Entretien divers	208	177
Locations et charges liées	954	880
Assurances	15	42
Transports et déplacements, véhicules	76	55
Honoraires ⁽¹⁾	268	141
Télécommunications	67	87
Publicité, communication	82	46
Divers	358	361
TOTAL	2 028	1 789

⁽¹⁾ L'augmentation des honoraires s'explique par la rémunération d'apporteur d'affaires pour un montant de 102K€ sur 2023.

1.2.5.3 Salaires et traitements – effectifs de la société

Ce poste s'élève à 6 676 K€ (6 568 K€ en 2022).

L'effectif de la société Coheris au 31/12/2023 est de 72 collaborateurs (contre 70 au 31/12/2022), dont 65 cadres et 3 agents de maîtrise. Coheris compte également 4 apprentis au 31/12/2023 (contre 2 au 31/12/2022).

Au cours de l'exercice, l'effectif salarié moyen a été de 70 collaborateurs (contre 73 au 31/12/2022).

1.2.5.4 Charges et produits financier

Le résultat financier est positif à 436 K€ (positif à hauteur de 136 K€ en 2022).

Il comprend :

	31/12/23	31/12/22
Dotation/Reprise nette sur titres autocontrôlés		
Intérêts payés	(215)	(58)
Intérêts reçus	651	194
Différences de change		
TOTAL	436	136

Les intérêts financiers correspondent aux intérêts sur compte courant des sociétés du groupe Chapsvision.

1.2.5.5 Charges et produits exceptionnels

Le résultat est positif à 88 K€ contre 67 K€ en 2022.

Il comprend notamment :

	31/12/23	31/12/22
Dotations et reprises exceptionnelles	100	106
Autres charges exceptionnelles	(392)	(479)
Autres produits exceptionnels	380	440
TOTAL	88	67

En décembre 2023, Coheris a cédé le fonds de commerce TC Log. Le montant des produits générés par cette activité s'élève à 196K€. De plus, il y a 163K€ de produits sur exercices antérieurs liés à des reprises de taxes sociales et fiscales prescrites.

Les charges exceptionnelles intègrent principalement des couts de restructuration à hauteur de -147K€ et des pénalités sociales pour -72K€.

1.2.5.6 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt (1)	Résultat après impôt
Résultat courant	2 386		2 386
Résultat exceptionnel + CIR	739	(239)	500
Total	3 125	(239)	2 886

(1) Après retraitements fiscaux

La société a enregistré sur l'exercice d'un Crédit d'Impôt Recherche pour un montant de 651 K€ correspondant à ses travaux de recherche sur les développements éligibles au dispositif pour ses gammes de produits CRM, BI et Datamining.

1.2.5.7 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

	31/12/23	31/12/22
Décalages temporaires	335	545
Déficits fiscaux reportables	11 164	13 126
TOTAL	11 499	13 671
IS A 25 %	2 875	3 418

1.2.6 Autres informations

1.2.6.1 Informations relatives aux parties liées

Mandataire social dirigeant :

Depuis de sa nomination en tant que Président Directeur Général de Coheris le 6 novembre 2019, Monsieur Olivier Dellenbach a renoncé à toute forme de rémunération au titre de ce mandat.

Président-Directeur Général	2023		2022		
	En €	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire
Rémunération fixe		0	0	0	0
Rémunération variable		0	0	0	0
Indemnité départ		0	0	0	0
Indemnité transactionnelle		0	0	0	0
Avantages en nature		0	0	0	0
TOTAL		0	0	0	0

Mandataires sociaux non dirigeant :

En 2023, les montants bruts des jetons de présence versés aux Administrateurs au titre de l'exercice 2022 (en €) sont les suivants :

Jacques Behr	16 842
Gildas Mathurin	16 842
Beatrice Dellenbach	15 158
Laëtitia Beillard	16 158
TOTAL	65 000

1.2.6.2 Engagements hors bilan

Les engagements relatifs aux départs en retraite ont été estimés à un montant de 749 K€ (601 K€ en 2022).

1.2.6.3 Litiges

Les litiges ont fait l'objet de provisions en fonction du risque estimé.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige dont le risque envisagé nécessiterait un provisionnement supplémentaire dans les comptes au 31/12/23.

1.2.6.4 Honoraires Commissaires aux Comptes

En milliers d'€uro	Audit Fiderec				Grant Thornton			
	Montants		%		Montants		%	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Certifications des comptes annuels	29	28	81%	82%	29	28	81%	82%
Services autres que la certification des comptes	6,5	6	19%	18%	6,5	6	19%	18%
TOTAL	36	34	100%	100%	36	34	100%	100%

1.2.6.5 Engagements hors bilan

Engagements reçus :

Dans le cadre de la cession du fonds de commerce de la solution TLog, il a été convenu qu'un complément de prix serait versé par l'acquéreur Metrixware à Coheris. Ce complément de prix est basé sur le niveau de chiffre d'affaires de l'activité.

« COHERIS »
Société Anonyme au capital de 2 274 230 euros
Siège social : 4, rue du Port aux Vins – 92150 Suresnes
399 467 927 RCS Nanterre

(Ci-après la « Société »)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EN DATE DU 26 JUIN 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

(...)

« **DEUXIEME RÉOLUTION** »

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

(...)

approuve la proposition d'affectation du bénéfice de l'exercice 2023 faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de 2 885 713,40 € de la manière suivante :

Résultat Net comptable :	2 885 713,40 €
Affecté de la manière suivante :	
Dividendes 0,08 € par action	454 846,00 €
Au compte report à nouveau :	2 430 867,40 €

Le montant du compte « Report à nouveau » est ainsi porté à 1 551 719,94 €.

Le dividende sera détaché de l'action le 1er juillet 2024 et sera mis en paiement le 3 juillet 2024.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices sont les suivants :

31 décembre 2020 : Néant
31 décembre 2021 : Néant
31 décembre 2022 : Néant

Cette résolution est adoptée à 100% des voix.

(...)

Établi par voie électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme « DocuSign. »

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du conseil d'administration
Monsieur Olivier Dellenbach

Signé par :
OLIVIER DELLENBACH
430CAF774E91436...

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Coheris

Société anonyme
au capital de 2 274 230 €
4, rue du Port aux Vins
92150 Suresnes

Exercice clos le 31 décembre 2023

Grant Thornton

Commissaire aux comptes

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Fiderec Audit

Commissaire aux comptes

6, rue de Musset
75016 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Coheris

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires de la société Coheris,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Coheris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des fonds de commerce

Notes « Immobilisations incorporelles » et « Test de dépréciation » du § 1.2.1.2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe

Risque identifié

Les fonds de commerce de la société Coheris, constitués de clientèle, de droits d'exploitation et de droits au bail, s'établissent à 5,3 M€ en valeur nette au 31 décembre 2023.

L'ensemble des départements R&D, avant-vente, commerce, intégration et expertise étant commun et unique à tous les produits, la valeur d'usage des actifs incorporels et notamment des fonds de commerce est estimée de manière globale dans le cadre d'un test de dépréciation unique portant sur l'actif économique de Coheris.

Ce test de dépréciation effectué par la direction intègre une part importante de jugements et d'hypothèses, portant notamment sur :

- les flux de trésorerie futurs,
- le taux d'actualisation (WACC) et les taux de croissance moyen et à long terme utilisés pour la projection de ces flux.

En conséquence, une variation dans ces hypothèses est susceptible de modifier la valeur recouvrable des fonds de commerce.

Nous avons donc considéré que la valorisation des fonds de commerce constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre du test de perte de valeur réalisé par la Société.

Nous avons obtenu le dernier business plan de la Direction ainsi que le test de dépréciation et sur la base de ces informations, nous avons réalisé les procédures suivantes :

- Nous avons apprécié le caractère raisonnable des principales données et hypothèses clés, notamment par entretien, pour :
 - les perspectives d'activité établies par la direction et validées par le conseil d'administration, afin d'en évaluer la correcte traduction dans les prévisions de flux de trésorerie ;
 - les performances réalisées par rapport aux résultats prévus dans les précédentes prévisions de flux de trésorerie ;
 - le taux de croissance à long terme.
- Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique de l'évaluation retenue par la Société.
- Nous avons apprécié, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, le taux d'actualisation retenu (WACC).
- Nous avons obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la direction. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour corroborer les analyses de la Société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Coheris par l'assemblée générale du 30 juin 2017 pour Grant Thornton et dans les statuts constitutifs de la société en 1994 pour la société Fiderec Audit.

Au 31 décembre 2023, Grant Thornton était dans la 7^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Fiderec Audit dans la 29^{ème} année, dont 22 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

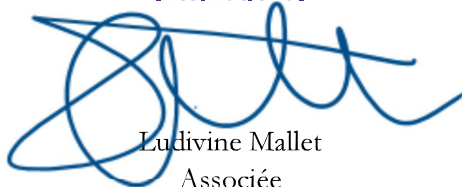
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 24 mai 2024

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Ludivine Mallet
Associée

Fiderec Audit



Adrien Lechevalier
Associé

Comptes sociaux

1.1 Bilan et compte de résultat

ACTIF – en milliers d’euros

Note			31/12/2023	31/12/2022	
	Brut	Amort Provis.	Net	Net	
	Immobilisations incorporelles				
	• Frais de recherche et développement	42 001	38 238	3 763	3 391
	• Concessions, brevets, licences, marques	686	686	0	0
	• Fonds commercial	8 356	3 060	5 296	5 296
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes sur incorporelles				
	Immobilisations corporelles	1 433	1 061	372	372
	Participations				
	Autres immobilisations financières	223		223	194
1.2.3.1	TOTAL IMMOBILISE	52 699	43 045	9 654	9 253
	Stock produits finis	1		1	1
	Avances et acomptes versés sur commande	0		0	3
	Créances clients et comptes rattachés	4 106	92	4 014	3 638
	Autres créances	17 931		17 931	15 489
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	214	26	188	513
	Charges constatées d'avance	119		120	119
1.2.3.2	TOTAL ACTIF CIRCULANT	22 371	118	22 254	19 763
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	TOTAL ACTIF	75 070	43 163	31 908	29 016

PASSIF– en milliers d’euros

Note	31/12/2023	31/12/2022
1.2.4.1 Capital	2 274	2 274
Prime d’émission, de fusion et d’apport	11 651	11 651
Réserve légale	227	227
Autres réserves	425	425
Report à nouveau	(879)	(3 053)
Résultat de l’exercice	2 886	2 174
I SITUATION NETTE TOTALE	16 585	13 699
II AUTRES FONDS PROPRES		
1.2.4.2 Provisions pour risques et charges	0	100
III PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	100
1.2.4.3 DETTES FINANCIERES		
• Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 524	2 019
• Emprunts et dettes financières divers et associés	383	364
1.2.4.4 DETTES D'EXPLOITATION		
• Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 493	1 551
• Dettes fiscales et sociales	2 816	5 227
• Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11	15
DETTES DIVERSES		
• Autres dettes	5 388	2 613
1.2.4.5 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	3 709	3 428
IV DETTES	15 324	15 217
TOTAL PASSIF	31 908	29 016

COMPTE DE RESULTAT – en milliers d’euros

Note	31/12/2023	31/12/2022
1.2.5.1 Ventes de marchandises		
Production vendue : services	14 619	13 836
CHIFFRE D’AFFAIRES NET	14 619	13 836
Production stockée		
Production immobilisée	2 231	2 123
Subvention d’exploitation	18	11
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	172	
Autres produits	1	1
TOTAL DES PRODUITS D’EXPLOITATION	17 041	15 971
Achats de marchandises	112	87
1.2.5.2 Autres achats et charges externes	6 068	5 402
Impôts, taxes et versements assimilés	203	140
1.2.5.3 Salaires et traitements	4 432	4 599
Charges sociales	1 979	1 887
Dotations d’exploitation :		
- Sur immobilisations : amortissements et provisions	1 966	2 274
- Sur actif circulant : dotation aux provisions		
- Pour risques et charges : dotation aux provisions		
Autres charges	67	72
TOTAL DES CHARGES D’EXPLOITATION	(14 827)	(14 461)
RESULTAT D’EXPLOITATION	2 214	1 510
1.2.5.4 BENEFICE ATTRIBUE OU PERTE SUPPORTEE		
Autres intérêts et produits assimilés	651	194
Reprises sur prov. et transferts de charges.		
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de placement.		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	651	194
Dotations financières sur amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	215	58
Autre charges financières		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	(215)	(58)
1.2.5.5 RESULTAT FINANCIER	436	136
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	2 650	1 646
Produits exceptionnels :		
- Rep. prov. et transfert de charges	380	440
- sur opérations de gestion	100	106
- sur opérations en capital		
Autres produits exceptionnels		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	480	546
Charges exceptionnelles :		
- sur opérations de gestion	220	331
- sur opérations en capital	172	148
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(392)	(479)
1.2.5.6 RESULTAT EXCEPTIONNEL	88	67
1.2.5.7 Participation des salariés	264	81
Impôts sur les bénéfices	412	542
BENEFICE OU PERTE	2 886	2 174

1.2 Annexe aux comptes sociaux

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels. Elle comporte des éléments complémentaires au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère significatif ne sont pas mentionnés.

Sauf indication contraire, tous les tableaux sont en milliers d'euros.

Durée de l'exercice 2023 et de l'exercice précédent : 12 mois.

Total du bilan avant répartition du résultat : 31 908 milliers d'euros.

Résultat (gain) : 2 886 milliers d'euros.

1.2.1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux dispositions du Règlement de l'Autorité des Normes comptables n°2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

1.2.1.1 Principes

Les principes suivants ont notamment été appliqués :

- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- continuité de l'exploitation,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.1.2 Règles et méthodes comptables

Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement :

- les frais de recherche et développement : ils sont évalués au coût de production sur la base des temps passés par les développeurs à l'exclusion du temps de supervision.

Les heures produites sont valorisées à partir des salaires, augmentés des charges sociales par application d'un coefficient de charges.

Ils sont amortis sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.

- des licences intégrées dans les logiciels produits par Coheris. Elles sont évaluées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.

- des fonds de commerce constitués de clientèle, de contrats d'exploitation et de droit au bail. Ces éléments sont revus tous les ans pour s'assurer qu'aucune dépréciation ne doit être constatée (cf. Test de dépréciation).

Immobilisations corporelles

Il s'agit des matériels informatiques et téléphoniques utilisés par la société ainsi que du mobilier et du matériel de bureau comptabilisés à leur coût historique.

Les durées et les modes d'amortissement sont les suivants :

Logiciels	1 à 3 ans linéaire
Installations	5 ans linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans linéaire
Mobilier de bureau	2 à 7 ans linéaire

Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire de la participation, déterminée d'après plusieurs critères (capitaux propres, plus-values latentes, rentabilité, perspectives, ...) est inférieure à la valeur comptable.

Lors de chaque arrêté, les indices d'éventuelles pertes de valeur des actifs concernés sont examinés. Si des changements significatifs défavorables apparaissent et au minimum une fois par an, un test de valorisation est effectué et un amortissement exceptionnel est comptabilisé en cas de perte de valeur (cf. Test de dépréciation).

La société a décidé, conformément aux règles applicables sur les actifs, d'activer les frais d'acquisitions sur titres et de les amortir sur une durée de 5 ans au moyen d'un amortissement dérogatoire.

Test de dépréciation

L'ensemble des départements R&D, avant-vente, commerce, intégration et expertise étant communs et uniques à tous les produits, la valeur d'usage des actifs incorporels et notamment des fonds de commerce figurant au bilan est estimée de manière globale dans le cadre d'un test de dépréciation unique portant sur l'actif économique de Coheris.

Le test de valorisation est mis en œuvre selon la méthode de l'actualisation des cash flows futurs (DCF) dont les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- élaboration d'un Business Plan à 5 ans qui repose sur le budget 2024 et une projection sur les 4 années suivantes,
- taux de croissance à l'infini à 1% au-delà,
- taux d'actualisation indexé sur le taux sans risque OAT à 10 ans, la prime de risque du secteur, la prime de risque société et le Béta de la société au 31/12/2023, le taux d'actualisation retenu est de 12,2 % (le taux d'actualisation retenu au 31/12/2022 était de 10,99 %).

Le Business Plan intègre :

- les impacts du changement de modèle de vente des licences (mode licences perpétuelles en licences annuelles / abonnement) sur les gammes CRM Suite et Nomad/Merch. Le taux de croissance moyen des revenus est de 5 % sur la période du Business Plan,
- les coûts liés à la structure nécessaire à la poursuite du développement, de l'innovation et du maintien des logiciels,
- le Crédit Impôt Recherche sur la base d'une valeur de 651 K€ correspondant à une hypothèse de durcissement des critères d'éligibilité des projets de R&D à ce dispositif fiscal,
- un IS normatif à 25 % dans la valeur terminale.

La valeur d'utilité déterminée à partir de ces hypothèses ne fait pas ressortir de valeur des actifs inférieure à celle inscrite dans les comptes sociaux au 31/12/2023.

Des tests de sensibilité ont été réalisés à +/- 0,5% sur le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini.

Dans ces conditions, aucune dépréciation n'est à constater au 31 décembre 2023.

Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque des risques prévisibles de non-recouvrement apparaissent.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition. A la clôture de chaque exercice, elles sont évaluées sur la base du cours du dernier jour de cotation de l'exercice et le cas échéant, une provision pour dépréciation peut être constatée.

Provisions pour risques et charges

Les risques et charges probables identifiés à la clôture de l'exercice, principalement les litiges, font l'objet de provisions. Leur évaluation repose sur la meilleure estimation de la société.

Chiffre d'affaires et produits constatés d'avance

L'activité d'édition de logiciels faisant généralement l'objet de contrats distincts de licence, de maintenance et de services associés, les droits d'utilisation (licences revendues ou licences de produits Coheris) sont comptabilisés dès leur livraison.

Le chiffre d'affaires lié à la mise à disposition de nos licences en mode abonnement (hébergées ou non hébergées) est généralement reconnu linéairement sur la durée du contrat.

Les prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait sont enregistrées selon la méthode à l'avancement. L'avancement est mesuré au prorata des coûts dépensés rapportés aux coûts à terminaison des contrats ; en conséquence, lorsque l'avancement est supérieur au montant des factures émises, une facture à établir est comptabilisée ; a contrario, lorsque les factures émises sont d'un montant supérieur au stade d'avancement, un produit constaté d'avance est enregistré.

Dans le cas exceptionnel où les services associés seraient considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel (modifications essentielles des caractéristiques techniques et/ou fonctionnelles intrinsèques du produit), le projet serait considéré dans son ensemble et serait comptabilisé suivant la méthode à l'avancement.

Dans le cadre de son activité, Coheris a conclu une convention avec Chapsvision en date du 06/01/2020 de mise à disposition de personnel ainsi qu'une convention en date du 01/07/2020 de mise à disposition des locaux.

Coheris a refacturé aux différentes sociétés du groupe ChapsVision des frais correspondants à la mise à disposition de personnel et à la mise à disposition des locaux.

Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite sont mentionnées en engagements hors bilan. Elles sont calculées selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté.

Les principales hypothèses qui ont été retenues sont les suivantes :

- calcul des droits selon la convention collective Syntec,
- âge de départ à la retraite 65 ans,
- taux de charges sociales : 48 %
- table de mortalité : INSEE F 2019-2021
- taux de sortie variable selon l'âge,
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 5% jusqu'à 40 ans, 2% au-delà,
- taux d'actualisation de 3,17%.

Crédit d'impôt recherche (CIR)

Les travaux de recherche et développement mis en œuvre dans le cadre de la conception des produits peuvent être éligibles au Crédit Impôt Recherche. Chaque année, une étude est menée sur l'ensemble des travaux réalisés pour identifier ceux qui sont éligibles au dispositif. Ce travail de recensement est mis en œuvre avec l'appui d'un cabinet externe spécialisé. Ce montant est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne Impôt sur les bénéfices.

1.2.2 Événements significatifs de l'exercice et post exercice

1.2.2.1 Événements de l'exercice 2023

En 2023, COHERIS signe une troisième année consécutive de croissance et enregistre un chiffre d'affaires business¹ de 13,4 M€, en hausse de +5,5% par rapport à 2022.

Sur la période, COHERIS affiche une nouvelle forte progression de +30,3% des ventes d'abonnements (annual licences) à 6,1 M€. Ces ventes représentent désormais 45% du chiffre d'affaires total, contre 36 % en 2022, soit un gain de 9 points supplémentaires entre les deux exercices.

Traduisant la transition en cours vers une distribution de ses logiciels en mode abonnement, la part des revenus liés aux licences perpétuelles et à la maintenance associée diminue pour ne plus représenter que 24% du chiffre d'affaires total (29% en 2022).

¹ Le chiffre d'affaires business s'entend hors refacturations intragroupe

Les revenus relatifs aux prestations de services s'établissent à 4,1 M€, en baisse attendue de 5% par rapport à 2022 et représentent 31 % du chiffre d'affaires total.

Enfin, le stock de revenus récurrents en base annualisée (ARR²) s'établit à 10,2 M€ au 31 décembre 2023, en hausse de +6,5% par rapport au 31 décembre 2022.

Le 1er juillet 2023, Coheris a intégré l'Unité Économique et Sociale (UES) du groupe Chapsvision (maison mère). Au second semestre, un accord de participation groupe a également été mis en place au sein du groupe ChapsVision dont fait partie Coheris.

En décembre 2023, Coheris a cédé un fonds de commerce non stratégique, car non associé à son cœur de métier, le CRM. Lié à une solution, TCLog, fonctionnant sur des technologies anciennes (Cobol, CICS, VSAM, etc), cet actif est cédé à l'éditeur de logiciels Metrixware, qui dispose des compétences spécifiques pour maintenir les périmètres encore déployés chez les clients et proposer des améliorations futures. En 2023, le fonds de commerce a généré un chiffre d'affaires de 170 K€.

1.2.2.2 Événements postérieurs à l'exercice

Néant.

1.2.3 Notes sur le bilan actif

1.2.3.1 Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants.

Valeurs Brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
- Frais recherche et développement	39 770	2 231		42 001
- Concessions, brevets, etc.	686			686
- Fonds commercial	8 356			8 356
Immobilisations corporelles	1 326	107		1 433
Participations	0			0
Autres Immobilisations financières	194	29		223
TOTAL BRUT	50 332	2 367		52 699

Amortissements, provisions	A l'ouverture	Dotation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	40 125	1 859		41 984
Immobilisations corporelles	954	107		1 061
Immobilisations financières	0			0
TOTAL AMORTISSEMENTS	41 079	1 966		43 045

TOTAL VALEURS NETTES	9 253			9 654
-----------------------------	--------------	--	--	--------------

² ARR : Annual recurring revenues. Il s'agit du stock de revenus récurrents : indicateur financier analysé chez les éditeurs de logiciel permettant de suivre le niveau de chiffre d'affaires sécurisé d'une année sur l'autre.

Frais de recherche et de développement

Ces frais sont constitués des salaires et charges sur salaires imputés sur les logiciels développés par la société.

Les frais de recherche et développement sont liés aux investissements sur les produits des gammes :

- Coheris CRM (gamme de logiciels dans le domaine du CRM orientés service client et Marketing),
- Coheris Nomad (gamme de logiciels de gestion de forces de vente et merchandising),
- Coheris Liberty (gamme de logiciels de Business Intelligence)
- Coheris SPAD (gamme de logiciels de Datamining et Data Quality Management).

Concessions, brevets, licences, marques

Il s'agit des droits d'utilisation des licences utilisées par la société.

Fonds commercial :

Il est issu de la fusion des sociétés Coheris FDV, Coheris Harry et SPAD.

Le test de dépréciation réalisé n'a pas induit de risque sur la valeur d'inventaire de ce fonds commercial. (Cf. 1.2.1.2 § Tests de dépréciation).

Immobilisations corporelles

Il s'agit du mobilier, du matériel de bureau et des ordinateurs, du réseau et des aménagements.

Autres immobilisations financières

Il s'agit de dépôts de garantie relatifs aux locaux du siège de la société et des différents établissements.

1.2.3.2 Actif circulant

Créances clients

Clients et comptes rattachés, valeur nette : 4 014 K€.

L'échéancier des créances se présente comme suit :

	Total	Non échues	<2 mois	<12 mois	>12 mois
Créances clients brutes	3 095	2 365	396	288	46
Clients Douteux	44				44
FAE	967	967			
Dépréciations	(92)				(92)
Créances clients nettes	4 014	3 332	396	288	0

Les provisions ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour dépréciation des comptes clients		92		92

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Le montant des factures à établir au 31/12/2023 s'élève à 967K€ qui se décompose à 960K€ pour des créances clients et à 6K€ pour des créances intragroupes.

Autres créances

Ce poste comprend :

	31/12/23	31/12/22
Personnel	22	9
État, IS et taxes sur le chiffre d'affaires	1 213	1 077
Fournisseurs débiteurs	133	79
Autres créances	16 563	14 323
TOTAL	17 931	15 488

La rubrique Etat IS intègre notamment la créance de Crédit Impôt Recherche 2022 et 2023, dont une partie est imputé sur l'IS due au titre de l'exercice 2022 et 2023 pour un total de 321K€. Le CIR non imputé sur l'IS pourra être remboursé à compter de l'exercice 2026.

Le montant du CIR sur l'exercice 2023 s'élève à 651K€.

Au cours du premier semestre 2021, il a été mis en place une convention de cash pooling avec ChapsVision. Le poste Autres créances augmente principalement sous l'effet du cash pooling (transfert de disponibilités à autres créances pour 14 705 K€).

Valeurs mobilières de placement

Néant.

Charges constatées d'avance

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

1.2.4 Notes sur le bilan passif

1.2.4.1 Capital social et prime d'émission de fusion et d'apport

Au 31 décembre 2023, le capital de la société s'élève à 2 274 230 € correspondant à 5 685 575 actions.

Le tableau suivant présente la variation en 2023 des capitaux propres de la société.

	A fin 2022	Augmentation	Diminution	A fin 2023
Capital	2 274			2 274
Prime d'émission, de fusion et d'apport	11 652			11 652
Réserve légale	227			227
Autres réserves	425			425
Report à nouveau	(3 053)	2 174		(879)
Résultat	2 174	2 886	(2 174)	2 886
Capitaux propres	13 699	5 060	(2 174)	16 585

1.2.4.2 Provisions pour risques et charges

	A l'ouverture	Variation de périmètre	Dotation	Reprise		A la clôture
				Avec utilisation	Sans utilisation	
Provisions pour charges	0					0
Provision pour litiges	100				100	0
Total	100				100	0

La Cour de cassation a rendu sa décision concernant le dernier litige social en rejetant le pourvoi du demandeur. La société Coheris n'est donc pas condamnée et décide donc de reprendre la provision pour risques et charges provisionnée au cours de l'exercice 2021.

A la connaissance de la société, il n'y a plus aucun litige en cours au 31/12/2023.

1.2.4.3 Échéance des dettes

	Montant brut	A 1 an au +	+ 1 an – 5 ans	A + de 5 ans
Établissements de crédit	1 524	517	1 007	
Dettes financières diverses	383	383		
Fournisseurs	1 493	1 493		
Dettes fiscales et sociales	2 816	2 816		
Autres dettes	5 399	5 399		
TOTAL	11 615	10 608	1 007	

En décembre 2020, Coheris a souscrit un Prêt Garanti par l'Etat pour un montant de 2 M€. Au 31/12/2023, il reste 1 505K€ à rembourser.

Les dettes financières diverses comprennent des comptes bloqués de participation rémunérés au taux de 6%.

Les autres dettes se composent principalement du compte courant avec ChapsVision pour 4 998K€, liée aux refacturations des prestations rendues par ChapsVision auprès de sa filiale Coheris.

1.2.4.4 Charges à payer incluses dans les dettes d'exploitation

Fournisseurs (Factures non parvenues) : 703 K€ (710 K€ au 31/12/22)

Les dettes fiscales et sociales se décomposent comme suit :

	31/12/23	31/12/22
Congés payés et RTT	568	616
Organismes sociaux ⁽¹⁾	305	2 855
Charges à payer organismes sociaux	356	269
Provisions primes et commissions	103	378
Réserve de Participation / Intéressement ⁽²⁾	440	35
Autres dettes sociales	40	149
TVA	913	763
Impôts et taxes divers à payer	91	162
TOTAL	2 816	5 227

(1) La diminution de la dette des organismes sociaux est liée au remboursement de la dette URSSAF lié aux dispositions gouvernementales concernant le report des cotisations mises en place pendant la période de la Covid 19.

(2) Un accord de participation groupe a été mis en place sur l'exercice 2023.

1.2.4.5 Produits constatés d'avance

Cette rubrique contient notamment les factures émises d'avance en fin d'année 2023 dans le cadre de contrats maintenance 2023 pour 3 709 K€ (cf. 1.2.1.2 § Chiffre d'affaires et produits constatés d'avance).

1.2.5 Notes sur le compte de résultat

1.2.5.1 Ventilation du Chiffre d'affaires :

Le compte de résultat distingue :

	31/12/23	31/12/22
Licences internes	7 000	4 734
Maintenance	2 362	3 625
Services associés	3 890	4 343
Refacturations diverses ⁽¹⁾	1 367	1 134
TOTAL	14 619	13 836

⁽¹⁾ Il s'agit des refacturations à la maison mère et aux sociétés du groupe ChapsVision.

La ventilation du chiffre d'affaires s'établit comme suit par pays d'origine de facturation :

	31/12/23	31/12/22
France	14 619	13 836
TOTAL	14 619	13 836

1.2.5.2 Autres achats et charges externes

Ce poste s'élève à 6 068 K€ (5 402 K€ en 2022) et comprend pour 4 040 K€ (3 613 K€ en 2022) d'achat de sous-traitance.

Les autres postes d'achats sont :

	31/12/23	31/12/22
Entretien divers	208	177
Locations et charges liées	954	880
Assurances	15	42
Transports et déplacements, véhicules	76	55
Honoraires ⁽¹⁾	268	141
Télécommunications	67	87
Publicité, communication	82	46
Divers	358	361
TOTAL	2 028	1 789

⁽¹⁾ L'augmentation des honoraires s'explique par la rémunération d'apporteur d'affaires pour un montant de 102K€ sur 2023.

1.2.5.3 Salaires et traitements – effectifs de la société

Ce poste s'élève à 6 676 K€ (6 568 K€ en 2022).

L'effectif de la société Coheris au 31/12/2023 est de 72 collaborateurs (contre 70 au 31/12/2022), dont 65 cadres et 3 agents de maîtrise. Coheris compte également 4 apprentis au 31/12/2023 (contre 2 au 31/12/2022).

Au cours de l'exercice, l'effectif salarié moyen a été de 70 collaborateurs (contre 73 au 31/12/2022).

1.2.5.4 Charges et produits financier

Le résultat financier est positif à 436 K€ (positif à hauteur de 136 K€ en 2022).

Il comprend :

	31/12/23	31/12/22
Dotation/Reprise nette sur titres autocontrôlés		
Intérêts payés	(215)	(58)
Intérêts reçus	651	194
Différences de change		
TOTAL	436	136

Les intérêts financiers correspondent aux intérêts sur compte courant des sociétés du groupe Chapsvision.

1.2.5.5 Charges et produits exceptionnels

Le résultat est positif à 88 K€ contre 67 K€ en 2022.

Il comprend notamment :

	31/12/23	31/12/22
Dotations et reprises exceptionnelles	100	106
Autres charges exceptionnelles	(392)	(479)
Autres produits exceptionnels	380	440
TOTAL	88	67

En décembre 2023, Coheris a cédé le fonds de commerce TC Log. Le montant des produits générés par cette activité s'élève à 196K€. De plus, il y a 163K€ de produits sur exercices antérieurs liés à des reprises de taxes sociales et fiscales prescrites.

Les charges exceptionnelles intègrent principalement des couts de restructuration à hauteur de -147K€ et des pénalités sociales pour -72K€.

1.2.5.6 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt (1)	Résultat après impôt
Résultat courant	2 386		2 386
Résultat exceptionnel + CIR	739	(239)	500
Total	3 125	(239)	2 886

(1) Après retraitements fiscaux

La société a enregistré sur l'exercice d'un Crédit d'Impôt Recherche pour un montant de 651 K€ correspondant à ses travaux de recherche sur les développements éligibles au dispositif pour ses gammes de produits CRM, BI et Datamining.

1.2.5.7 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

	31/12/23	31/12/22
Décalages temporaires	335	545
Déficits fiscaux reportables	11 164	13 126
TOTAL	11 499	13 671
IS A 25 %	2 875	3 418

1.2.6 Autres informations

1.2.6.1 Informations relatives aux parties liées

Mandataire social dirigeant :

Depuis de sa nomination en tant que Président Directeur Général de Coheris le 6 novembre 2019, Monsieur Olivier Dellenbach a renoncé à toute forme de rémunération au titre de ce mandat.

Président-Directeur Général	2023		2022		
	En €	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire
Rémunération fixe		0	0	0	0
Rémunération variable		0	0	0	0
Indemnité départ		0	0	0	0
Indemnité transactionnelle		0	0	0	0
Avantages en nature		0	0	0	0
TOTAL		0	0	0	0

Mandataires sociaux non dirigeant :

En 2023, les montants bruts des jetons de présence versés aux Administrateurs au titre de l'exercice 2022 (en €) sont les suivants :

Jacques Behr	16 842
Gildas Mathurin	16 842
Beatrice Dellenbach	15 158
Laëtitia Beillard	16 158
TOTAL	65 000

1.2.6.2 Engagements hors bilan

Les engagements relatifs aux départs en retraite ont été estimés à un montant de 749 K€ (601 K€ en 2022).

1.2.6.3 Litiges

Les litiges ont fait l'objet de provisions en fonction du risque estimé.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige dont le risque envisagé nécessiterait un provisionnement supplémentaire dans les comptes au 31/12/23.

1.2.6.4 Honoraires Commissaires aux Comptes

En milliers d'€uro	Audit Fiderec				Grant Thornton			
	Montants		%		Montants		%	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Certifications des comptes annuels	29	28	81%	82%	29	28	81%	82%
Services autres que la certification des comptes	6,5	6	19%	18%	6,5	6	19%	18%
TOTAL	36	34	100%	100%	36	34	100%	100%

1.2.6.5 Engagements hors bilan

Engagements reçus :

Dans le cadre de la cession du fonds de commerce de la solution TCloud, il a été convenu qu'un complément de prix serait versé par l'acquéreur Metrixware à Coheris. Ce complément de prix est basé sur le niveau de chiffre d'affaires de l'activité.